

n° 1 de  
à Gravière  
verse de  
lat.

l'enquête de commodo et incommodo  
sujet du projet d'élargissement du chemin vicinal  
ordinaire n° 1 de Bort à Gravière dans la traverse  
de Vallat a eu lieu conformément à l'arrêté préfectoral  
du 19 septembre dernier, les 14-15-16 octobre dernier.

Il lui donne connaissance du procès-verbal de  
l'enquête duquel il résulte qu'aucune déclaration contraire  
au projet n'a été formulée, et de l'avis du commissaire  
enquêteur, M. Boyer, maire de Secaubien, lequel  
estime qu'il y a lieu de hâter l'accomplissement  
des formalités nécessaires pour arriver à la réalisation  
dudit projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, demande  
que ce projet soit mis à exécution dans le plus bref  
délai possible.

Ainsi fait et délibéré

Même séance

ouverture du  
de Vallat

M. le Président expose au Conseil que les  
habitants de la section de Vallat demandent  
l'autorisation d'employer une partie de la somme  
de 1000<sup>f</sup> provenant de l'aliénation de leurs  
biens communaux, à l'ouverture du chemin  
n° 15 de Vallat au chef lieu de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Considérant que le village de Vallat n'a  
pas de chemin permettant de se rendre directe-  
ment au chef-lieu et que les prestations en  
nature ou en argent qui peuvent être affectées  
audit chemin seraient insuffisantes pour pratiquer  
l'ouverture de ce chemin, autorise la section de  
Vallat à y consacrer une partie de ladite somme  
de 1000<sup>f</sup>.

M. le Maire pourra en conséquence signer ses  
mandats après vérification des travaux par M.  
l'agent-voier et production de mémoires  
fournis par lui.  
ainsi fait et délibéré

J. Durif, Secrétaire  
L. Gaudin, Secrétaire  
B. Boyer, Secrétaire  
J. Guillard, Secrétaire

15 février 1914

Commission administrative du Bureau  
de Bienfaisance

Secours en argent

Présents: M. M. Couderc, maire, Gauthier adjoint,  
Durif, Gaudin, Boyer.

M. le Président expose à la Commission qu'une  
somme de 38<sup>f</sup>,50 est inscrite cette année au budget  
du Secours de 3<sup>e</sup> pour secours en argent aux indigents  
et l'invite à se prononcer sur la somme qu'il  
y aurait lieu de distribuer.

La Commission, après en avoir délibéré, estime  
que cette somme est insuffisante et prie M. le Maire  
de vouloir bien demander au Conseil municipal de  
voter 16<sup>f</sup>,50 à prendre sur l'art 49 du budget  
primitif de la commune: secours aux indigents,  
afin de parfaire la somme de 55<sup>f</sup> qu'elle désire  
distribuer.

Ainsi fait et délibéré.

Conseil municipal

d.

Présents: M. M. Couderc, maire, Gendre, Charbonnier,  
Durif, Lioty, Boyer, Cournaud de F. Gaudin,  
Ghalamy, Guillard

Absents: M. M. Gauthier, Guillard de M. Guilla  
de V. Ribe, Cournaud de F.

M. le Président communique au Conseil une  
délibération de la Commission du Secours de 3<sup>e</sup> en  
date de ce jour par laquelle ladite Commission,  
désirant distribuer 55<sup>f</sup> aux indigents alors qu'elle  
ne dispose que de 38<sup>f</sup>,50, demande au Conseil de  
vouloir bien voter le complément, soit 16<sup>f</sup>,50

Le Conseil, après en avoir délibéré,  
Considérant que la somme de 38<sup>f</sup>,50 est

Secours aux indigents -

Même séance

M. le Président expose au Conseil qu'il a été avisé par le propriétaire de la maison d'école du Lac dont le bail expiré le 15 janvier 1915, qu'il n'avait pas l'intention de renouveler ledit bail et qu'il y avait lieu, par conséquent, de prendre le plus rapidement possible, toutes mesures nécessaires pour installer l'école dans un autre local.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il n'y a au Lac aucune autre maison à louer pouvant servir de maison d'école, décide d'en faire construire une. Il désigne d'ores et déjà pour dresser les plans et devis et en surveiller l'exécution M. Croizet architecte à Annecy, que M. le Maire a déjà présenté à ce sujet et qui accepterait moyennant des honoraires de 5% et 1,50% pour frais de voyages. Il donne en outre mission à M. le Maire de s'entendre avec le propriétaire de la parcelle n° 778 section B du plan cadastral appelé l'ort du chanvre et d'une contenance de 16<sup>m</sup> 50, qui est à tous les points de vue l'emplacement le plus convenable, afin d'obtenir de celui-ci une promesse de vente au prix de 325 000<sup>f</sup>.

Lichy Boyer

Chalamy Charbonnel  
Gaudin Sallard

Gauthier

Acquisition d'un emplacement pour l'école du Lac

réuni à la mairie sous la présidence de M. Couvert maire en session extraordinaire:

Présents M. Couvert, maire, Gauthier adjoint, Gendre, Charbonnel, Juillard de M. Veoty, Boyer, Courmadre de F. Chalamy, Juillard de V. Salla  
Absents M. Durif, Kibe, Eyraudier, Courmadre d'a.

Secrétaire M. Juillard de M. M. le Président expose au Conseil qu'il s'est rendu au Lac accompagné de M. Juillard conseiller municipal dans le but d'examiner les divers emplacements proposés pour la construction de l'école projetée; qu'à son avis celui qui conviendrait le mieux est la parcelle n° 769 de la section B du plan cadastral appelé Gauberotte, d'une superficie de 8<sup>m</sup> 80 d'après ce document, mais dont le mesurage donne 10<sup>m</sup> 10 qu'on pourrait au besoin agrandir par l'acquisition du terrain reconnu nécessaire et que cédant volontiers M. Forose propriétaire au Lac.

Le Conseil, après avoir entendu également les explications concordantes de M. Courmadre de F. conseiller municipal demeurant non loin du Lac et consulté le plan cadastral, décide qu'il y a lieu d'acquiescer cet emplacement et autorise M. le Maire à accepter la promesse de vente que consent à signer M. Espinasse Jules propriétaire de ladite parcelle au prix de 270<sup>f</sup>.

Ainsi fait et délibéré.

Même séance

M. le Président expose au Conseil que les habitants du village de Vallat qui disposent de 1000<sup>f</sup> provenant de l'aliénation de leurs communaux demandent l'autorisation d'employer 150<sup>f</sup> à la construction d'abreuvoirs pour le service de la section.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

provenant de cette vente seraient employées à la construction d'abreuvoirs, de fontaine, de lavoirs publics ou à l'ouverture de chemins et que la somme de 150<sup>f</sup> qu'ils se proposent d'utiliser semble parfaitement en rapport avec l'importance des travaux projetés, autorise le prélèvement de cette somme, le surplus, soit 850<sup>f</sup> devant être employé à l'ouverture du chemin de Lanobre à Vallat.

ainsi fait et délibéré. Sallard  
 Charbonnel  
 Leoty, Durif, Guillard  
 Boyer  
 Chalamy

le 14 avril 1914  
 Aujourd'hui vingt quatre avril mil neuf cent quatorze à cinq heures du soir, le conseil municipal de la commune de Lanobre dûment convoqué pour M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Couvert, maire

Présents: M.M. Couvert, maire, Gauthier adjoint, Gendre, Charbonnel, Guillard de M. Boyer, Bournaud, Gysnardier, Sallard.  
 Absents M.M. Guillard de V. Bournaud d'a. Chalamy, Kibe, Leoty, Durif.

Conformément à l'art. 53 de la loi de 1884 M. Gysnardier a été nommé secrétaire.

Le Conseil soumet au Conseil municipal le projet d'école mixte du lac d'ene par M. Croquet architecte et fait l'exposé suivant:

La dépense prévue est de 15.600<sup>f</sup>  
 Mais cette dépense est fixée par le tableau A annexé à la loi du 20 juin 1885 au chiffre maximum de 15.600<sup>f</sup> - 15000<sup>f</sup> pour l'école et 600<sup>f</sup> pour le mobilier dont il faut réduire les ressources disponibles de la Commune s'élevant à (néant) - reste 15.600

C'est sur ce chiffre que doit être calculée la subvention de l'Etat.

9 centimes pour insuffisance de revenu donnant droit à 3 %  
 Centimes extraordinaires -  
 9,7 pendant 3 ans jusqu'en 1916 = 29,1  
 6,4 " 10 ans " 1923 = 64  
 9,5 " 15 ans " 1928 = 142,5  
 Total 235,6 demandant

droit à 5 % -  
 10 % de la dépense réglementaire, art 2 du décret soit au total 38 %

Ce qui donne pour une dépense de 15.600<sup>f</sup> un chiffre de 5.928

Différence à la charge de la commune 9.672  
 La dépense totale que la commune aura à supporter s'élève à 9.672<sup>f</sup>

Afin d'assurer l'exécution complète et immédiate du projet présenté, le Conseil municipal approuve le dit projet, sollicite de M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention de l'Etat en capital de 5.928<sup>f</sup> et vote conformément aux dispositions indiquées dans la circulaire ministérielle du 31 octobre 1885

1° un emprunt de 9.672<sup>f</sup> montant de la portion des dépenses incombant à la commune. Cet emprunt contracté au Crédit Foncier de France au taux de 4,30 % sera remboursable en 30 années égales de 577<sup>f</sup> comprenant l'intérêt et l'amortissement, à partir de 1915.

2° une imposition extraordinaire de 6 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pendant 30 années commençant en 1915 devant produire annuellement environ 577<sup>f</sup> pour rembourser l'emprunt voté ci-dessus.

Autorise M. le Maire de Lanobre sous réserve de l'obtention de l'avis ou décret d'intervention conformément à la loi du 5 avril 1884, à traiter au nom de la commune avec l'établissement de crédit ci-dessus désigné pour la réalisation de

Aux membres présents

Même séance

nde de  
ent de  
2. comme  
nt historique

M. le Maire expose au Conseil qu'il y aurait grand intérêt pour la commune et pour l'archéologie de faire classer comme monument historique l'église de Lanobre qui est un des plus beaux spécimens de roman auvergnat et qui peut soutenir avec avantage la comparaison avec des édifices classés. Elle est d'une régularité parfaite; sa construction intérieure est harmonieuse; ses colonnes, avec ses chapiteaux et des bases d'un travail intéressant; la beauté et la variété des modillons, le profil si pur de ses arcades, le porche et son gâble, peuvent rivaliser avec ceux des églises d'Ydes, de Brédons et de Brague.

C'est pourquoi le Conseil, après en avoir délibéré approuve l'exposé de M. le Maire et est d'avis de solliciter de M. le Ministre des Beaux-arts le classement comme monument historique de l'église de Lanobre que beaucoup d'étrangers croient déjà classé.

Gyraudier J. Sallard Boyer Gaudin  
Gauthier  
Guillaud Leoty

juin 1914

on de mai

L'an mil neuf cent quatorze le onze juin à six heures du matin le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Couvert maire en session ordinaire.

Présents: M. Couvert, Gauthier, Gendre, Guillaud St. Durif, Rite, Leoty, Boyer, Gyraudier, Phalomy Courmouret L. Guillaud J. Sallard

Absents: Charbonnel, Courmouret G.

Le conseil s'est occupé des comptes et budgets communaux.

1° admet et approuve les opérations effectuées et portées dans le compte administratif sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture.

2° propose pour le budget supplémentaire de 1914

Des recettes s'élevant à	13.234,17	
Des dépenses s'élevant à	13.148,47	
d'où il résulte un excédent de		
recettes de	85,70	
pour le budget primitif de 1915		
Des recettes ordinaires s'élevant à	7.495,80	
Des recettes extraordinaires s'élevant à	2.406,19	
Total		9.901,69
Des dépenses ordinaires s'élevant à	7.688,25	
Des dépenses extraordinaires s'élevant à	2.406,19	
Total		10.094,44

Différence 10.094,44 - 9.901,69 = 192,75

Vote d'une imposition pour insuffisance de revenus: de 192,75

Le Conseil, considérant que toutes les dépenses proposées sont indispensables et que la commune ne peut y faire face qu'en s'imposant extraordinairement, vote une imposition pour insuffisance de revenus de 192,75 pour couvrir l'excédent des dépenses sur les recettes.

Assistance médicale gratuite

Le montant des dépenses destinées à assurer ce service peut être évalué à 86 F. Le Conseil vote cette somme; savoir du produit des concessions de terrain dans le cimetière évalué à 75 F; contribution du Bureau de B<sup>ce</sup> 11 F. Total 86

Service vicinal

Le Conseil vote les sommes portées au budget pour ce service et décide:

- 1° de remplacer les prestations par une taxe vicinale
- 2° de convertir les prestations en tâches d'après

tarif usuel

De compte administratif du Bureau de 1914 pour l'exercice clos, ainsi que du compte de gestion et approuve le budget proposé pour 1915.

Espumadeur Gauthier Guillaud Sallard  
Durif Guillaud Cournaud  
Coudert

1914  
 Session des  
 sessions

L'an mil neuf cent quatorze le treize septembre à dix heures du matin le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Coudert maire en session ordinaire.

Présents: M. Gauthier, Charbonnel, Guillaud, Durif, Ribe, Loty, Boyer, Bysandier, Espumadeur, Guillaud J. Sallard

Absents: M. Gendre, Cournaud et.

M. le Président expose au Conseil que le montant des prestations en nature affectées en 1914 à la petite vicinalité s'élève à 1480,88 et l'invite à procéder à la répartition de ces prestations sur les divers chemins de cette catégorie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vu l'état et l'importance des divers chemins, décide d'opérer de la façon suivante la dite répartition:

1 de Bort à Gravieu	218	m.
2 de Lanobre à Condat	218	m.
3 de Sabessette à Bort 1 <sup>er</sup> de la S <sup>ve</sup> 18 <sup>te</sup>	180	m.
4 de Montauriet à Lanobre	90	m.
5 de Vals à Lanobre par le cimetière	72	m.
6 de Lanobre au Fraisse	125	m.
7 de Lapradelle à Anglard	125	m.
8 de la Siame H <sup>te</sup> à la Mon Rouge	18,88	m.
9 de Lapradelle à Marcoise	90	m.
10 de Sabessette au N <sup>o</sup> 19	27	m.
11 de Lasserre à la Route	90	m.

M. d'Antrevals à Mouleyre Total 27  
 1480,88

Le Conseil désigne en outre, pour faire partie de la Commission chargée de vérifier les travaux faits par les prestataires sur ces chemins, M. Coudert maire, Charbonnel, Cournaud Jean, Chalamy cons. municipal. Ainsi fait et délibéré en séance.

Espumadeur Chalamy Loty  
Guillaud Sallard Boyer Cournaud  
Gauthier Guillaud

1<sup>er</sup> novembre 1914 L'an mil neuf cent quatorze, le premier novembre à neuf heures du matin, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Coudert maire.

Présents: M. Coudert maire, Gauthier adjoint, Guillaud Baptiste, Loty, Ribe, Boyer, Bysandier, Chalamy, Cournaud d'et. Guillaud Jean, Sallard.

Absents: M. Durif, Cournaud A. Gendre Charbonnel.

Liste électorale Le Conseil désigne pour faire partie de la Commission chargée des opérations préliminaires de la révision de la liste électorale M. Boyer Jean conseiller municipal pour faire partie de la Commission spécialement chargée du jugement des réclamation en matière d'inscription sur cette liste M. Gauthier François et Cournaud d'et conseillers municipaux.

Répartiteurs Il est procédé ensuite à la formation de la liste des candidats proposés pour le conseil municipal pour remplir les fonctions de répartiteurs titulaires et de répartiteurs

Prefet. *Gyromont* *Guilleme* *Dallard*  
*Gauthier* *Chalamy* *Courmestre*  
*Boyer*

nombre 1916

Le an mil neuf cent quatorze et le vingt  
 du mois de decembre à 9 heures du matin le Conseil  
 Municipal convoque le dix sept par M. Couderc  
 maire, s'est reuni dans la salle de la mairie  
 sous la presidence de M. Couderc maire en  
 session extraordinaire

Presente MM Couderc maire, Gauthier  
 adjoint, Cysanderi, Juillard Jean, Turif,  
 Boyer, Ribe, Courmestre Leon, Chalamy

Absents mobilises: M. Courmestre Anne  
 et Charbonnel

Absents avec excuses M. Gendre, Loty, Dallard  
 Juillard Baptiste

Conformement a l'art. 53 de la loi de 1884  
 M. Cysanderi a ete nomme secretaire.

M. le Maire fait connaitre au conseil  
 que le Gouvernement ayant decide d'exonerer  
 des prestations en nature, les prestataires  
 mobilises qui se trouvent dans l'impossibilite  
 de les faire effectuer ou de payer la taxe  
 vicinale a laquelle ils peuvent etre assujettis  
 a laisser aux conseils municipaux le soin  
 d'etablir la liste des prestataires ou assujettis  
 qui se trouvent dans ces conditions, et ce  
 par deliberation a soumettre a l'approbation  
 prefectorale avant le 28 courant

Le conseil ouï cet exposé et après en  
 avoir delibere, est d'avis d'exempter de  
 l'obligation de faire les prestations en  
 nature ou de payer la taxe vicinale

- femmes seules
- 1° Gauthier Francois epoux Boyer a Lanobre
  - 2° Charbonnel Gerard epoux Lebourge id
  - 3° Gaton Maurice epoux Labevie id
  - 4° Jaquet Henri epoux Fialyx couvreur a Lanobre
  - 5° Juillard Jean (dit Courty) a Lanobre
  - 6° Prat George Noel a Lanobre
  - 7° Renaud Chemotie forgeron a Lanobre
  - 8° Rogue Urbain instituteur a Lanobre
  - 9° Courmestre Jacques epicier a Lanobre
  - 10° Courmestre Jacques sabotier a Lanobre
  - 11° Peppe Antoine cultivateur a Veillac
  - 12° Fournel Jean a Veillac
  - 13° Turif Jean menuisier a Veillac
  - 14° Courmestre Antoine epoux Pradel a Vallat
  - 15° Courmestre Jean epoux Ribeyrolle a Vallat
  - 16° Moncouria Legu a Vallat
  - 17° Mornac Joseph a Vallat
  - 18° Laporte annel a Cheylade
  - 19° Martin Pierre epoux albat a Cheylade
  - 20° Vidal Andre epoux Grolier a Cheylade
  - 21° Grolier V<sup>me</sup> ou son fils Grolier ep<sup>x</sup> Ribe a Cheylade
  - 22° Veyrol la V<sup>me</sup> sie Cery a Chassagne
  - 23° Charbonnel Gerard epoux Audibert a Chassagne
  - 24° Charbonnel Antoine epoux Fontest a id
  - 25° Espinasse Antoine au Lac
  - 26° Ribeyrolle Guillaume Joseph au Lac
  - 27° Cysanderi Pierre epoux Ribeyrolle a Lapradelle
  - 28° Chalamy Steime menuisier a id
  - 29° Courmestre Antoine menuisier a id
  - 30° Cysanderi Francois epoux Dallard a Lavergne
  - 31° Forestier Jules a Lavergne
  - 32° Estrade Louis representant Boya Bernard a La Frecaude
  - 33° Gregoire Pierre a La Frecaude
  - 34° Malgat Simion a Rabouison
  - 35° Roux Francois a id
  - 36° Volle Antoine epoux Ribeyrolle a Grange

- 37<sup>e</sup> Massipetot Jacques a' Poilbl Haut
- 38<sup>e</sup> Farger Louis la veuve au Freysse
- 39<sup>e</sup> Level Annet epoux Morange a' Marcoix
- 40<sup>e</sup> Gysrandie Léger epoux Espinasse au Pasge
- 41<sup>e</sup> Durif Jean le 1<sup>er</sup> néé Plat a' Moulays
- 42<sup>e</sup> Sejevic Antoine la 1<sup>er</sup> a' Morange
- 43<sup>e</sup> Galvaing Antoine epoux Cheyrie a' Estours
- 44<sup>e</sup> Goutteboze Pierre a' Gravieres
- 45<sup>e</sup> Juillard Annet au Grancher
- 46<sup>e</sup> Juillard Antoine epoux Martin a' Farayrolle
- 47<sup>e</sup> Leve Antoine epoux Rispal a' Sazange
- 48<sup>e</sup> Marnas la veuve néé Pradel a' Vallat

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents  
 Gysrandie Léger Gauthier Goussard  
 Durif Boyer Sejevic Juillard  
 Ribe

Arrêté du Maire

Le Maire de la commune de Lanobre, considérant que M. Roques Urbain, instituteur à Lanobre secrétaire de la mairie a été mobilisé le 29 novembre 1914 arrête :  
 Mme Roques, institutrice à Lanobre est nommée secrétaire de la mairie en remplacement de M. Roques à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1915.

Le 1<sup>er</sup> au mil neuf cent quinze et le sept Mars à six heures du matin, le Conseil municipal convoqué le tiers par M. Caudebert maire, s'est réuni dans la salle de Mairie sous la présidence de M. Caudebert en session ordinaire.

Étaient présents M. M. Caudebert maire, Gauthier adjoint, Gysrandie, Juillard jeune, Boyer, Gendre, Sallard, — Boyer, Courmoude Sier et Chalamy.  
 absents, mobilisés: Courmoude arime et Charbonnel  
 absents avec excuse: Ribes, Durif, Juillard jeune et Serty.

M. Juillard j. Boyeriste a été élu secrétaire.

Le président soumet au Conseil la demande du Sr Estrogues Bazeris, âgé de 72 ans, depuis bien longtemps domicilié à Sazange tendant à être admis à l'assistance obligatoire, comme vieillard.

Le conseil après examen de la situation de postulant peu favorisé de la fortune, l'admet comme vieillard au nombre des assistés de la commune, et dont la situation des places — intéressantes sera établie par le dossier si fourni à l'Administration.

Ainsi fait et délibéré en mairie à Lanobre, le jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.

Courmoude Gauthier Gysrandie Sallard  
 Boyer Goussard Sejevic Chalamy

Dernier de Mars

Le 1<sup>er</sup> au mil neuf cent quinze, le deux jeun, à six heures du matin, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Caudebert maire, en session ordinaire.  
 Étaient présents, M. M. Caudebert, Gauthier, adjoint, Gysrandie, Juillard j. S. Gendre, Juillard de Sals, Sallard, Ribes, Boyer — Durif, Courmoude Sier. M. Gysrandie a été nommé secrétaire.  
 absents: Charbonnel, Courmoude arime, Chalamy et Serty.